

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE**

DECISION N° : 21-38

Objet : Avenant n°3 au marché 2016-SPT01 : Marché de maintenance multi technique des installations de la piscine intercommunale sur le territoire de la commune de Le Grau du Roi

Monsieur Le PRESIDENT de la Communauté de Communes Terre de Camargue,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 alinéa 4,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-07-57 du 30/07/2020 donnant délégation de missions complémentaires à Monsieur le Président pendant la durée de son mandat,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2016-11-148 du 22 novembre 2016 approuvant le choix de la société DALKIA pour la maintenance multi technique des installations de la piscine intercommunale sur le territoire de la commune de Le Grau du Roi,

Vu la decision 21-31 mentionnant les prolongations des délais de 5 mois du contrat actuellement en cours

Devant l'obligation de fixer des tarifs applicables au 1er janvier 2022,

DECIDE

Article 1 :

Le marché a été prolongé de 5 mois par voie d'avenant (décision 21-31). Cet avenant n'a pas pris en compte le renouvellement des contrats d'approvisionnement en gaz et en électricité du site. Le renouvellement de ces contrats d'approvisionnement engendre une plus-value sur le marché de base.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : +138 521,36 € pour une durée de 5 mois
- Montant TTC : + 166 225,64 € pour une durée de 5 mois
- % d'écart introduit par l'avenant : + 13.38 % sur la durée globale du marché.

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 1 173 535,96€ pour une durée de 65 mois
- Montant TTC : 1 408 243,18 € pour une durée de 65 mois

Article 2 :

La Commission d'Appel d'Offre qui s'est réuni le jeudi 4 novembre 2021 a autorisé la signature de cet avenant n°3 et de la DPGF.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes Terre de Camargue est chargé de l'exécution de la présente décision.

Ampliation adressée :

- A Madame La Préfète du Gard
- A Madame Le Trésorier Payeur

Fait à Aigues-Mortes le 09 novembre 2021
Le Président,
Docteur Robert CRAUSTE
Pour le Président,
Par délégation
Le Vice-Président,
Thierry FELINE



Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25